**Pouvoir Adjudicateur**

**Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges-Bellegarde**

**Mandataire**

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges**

**et de la Haute-Vienne**

# RENOVATION DES SOLS DES SALLES D'EMBARQUEMENT A ET B AVEC ESCALIERS DE L'AEROPORT DE LIMOGES-BELLEGARDE

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-4 du code de la commande publique

**MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Date limite de réception des offres : **LUNDI 16 NOVEMBRE 2026**

Heure limite de réception des offres : **12 h 00**

Lieu de réception des offres :

**Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr /**

## Table des matières


1. Objet du marché ..... 3
2. Périmètre du marché ..... 3
3. Description des besoins ..... 3
   3.1 Typologie des sols attendus ..... 3
   3.2 Sols des salles d'embarquement ..... 4
4. Exigences techniques générales ..... 5
5. Exigences environnementales, conditions de fabrication et traçabilité ..... 5
6. Organisation des travaux ..... 5
7. Garantie et service après-vente ..... 5
8. Documentation technique ..... 6
9. Planning prévisionnel ..... 6

# 1. Objet du marché

La présente consultation a pour objet des travaux de rénovation/réfection des sols des salles d'embarquement A et B avec escaliers de l'aéroport de Limoges-Bellegarde conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

# 2. Périmètre du marché

Les sols à remplacer concernent **les salles d'embarquement A et B avec les escaliers.**

Le marché débute à compter de la date de notification.

# 3. Description des besoins

## 3.1 Typologie des sols attendus

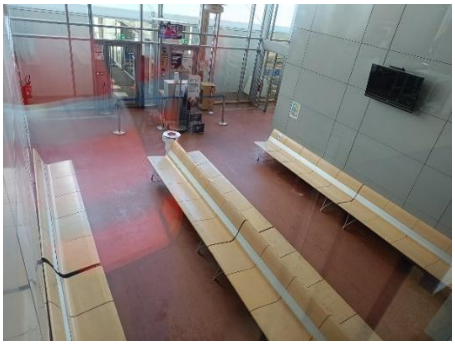
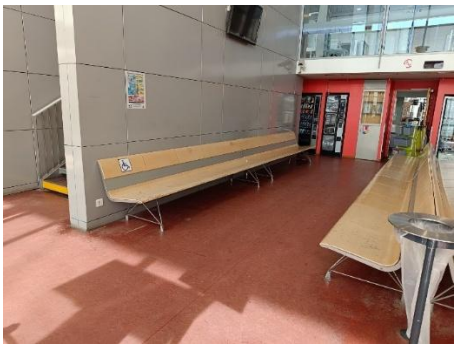
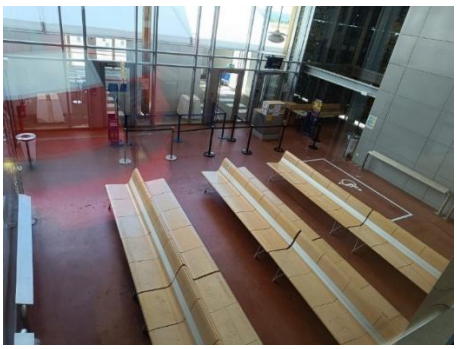
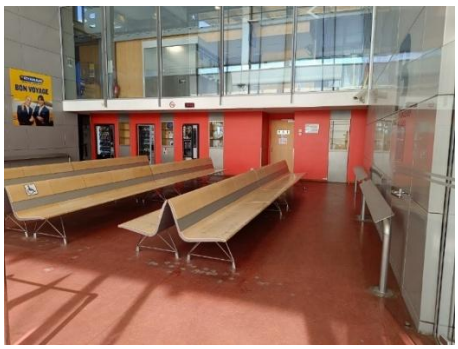
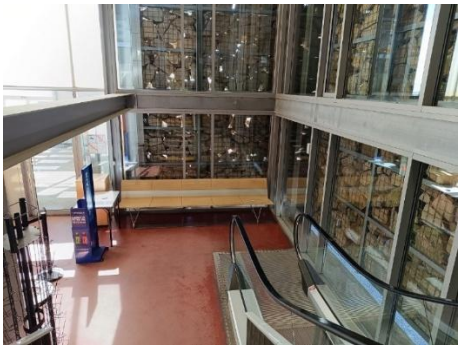
Les sols proposés devront répondre aux besoins suivants :

- Sol de type marmoleum ou équivalent
- Grand passage
- Résistance au poinçonnement (talons, mobiliers…)
- Si des dalles podotactiles sont présentes, il est nécessaire de prévoir leur remplacement à l'identique
- Des équipements sur les nez de marches des escaliers afin d'éviter de glisser
- L'entreprise proposera un type de sols en fonction des exigences techniques générales décrites au paragraphe 4.

## 3.2 Sols des salles d'embarquement

La zone concernée est située au niveau de rez-de-piste pour une surface d'environ 300m².

La surface est à titre indicatif. Elle devra être vérifiée lors de la visite de site.

| Réf | Photos |
|---|---|
| Rez-de-piste<br>Salle A |    |
| Rez-de-psite<br>Salle B |    |

## 4. Exigences techniques générales

La proposition des candidats devra répondre aux exigences suivantes :

- Caractéristiques techniques du ou des sols proposés (fiche technique à fournir)
- Facilité de nettoyage pour le sous-traitant en charge du nettoyage de l'aérogare
- Un choix de coloris
- Sol de type marmoleum ou équivalent
- Une durabilité éprouvée sur des aéroports ou lieux publics (transmettre références adéquates)
- Présentation d'échantillons si besoin
- Garantie des produits proposés

Particularités :

- Deux dalles podotactiles au niveau des escaliers

Ces informations sont à porter au niveau du chapitre 2 « Matériaux proposés » du mémoire technique.

## 5. Exigences environnementales, conditions de fabrication et traçabilité

Le candidat précisera dans son mémoire technique toutes les informations nécessaires à évaluer leur engagement environnemental à la fois dans l'approvisionnement des matières premières, dans la fabrication, dans le conditionnement et la livraison et dans la gestion des déchets des sols (voir article 6 du CCAP joint).

Ces informations sont à porter dans le chapitre 6 du mémoire technique.

## 6. Organisation des travaux

Une attention particulière sera faite lors de l'analyse du marché sur la disponibilité des matériaux proposés et l'incidence sur le planning des travaux.

Les travaux auront lieu en PCZSAR (Partie Critique de la Zone Sûreté à Accès Réglementé). De ce fait, le candidat devra répondre aux exigences des conditions générales de l'aéroport de Limoges jointes en annexe. Donc, il est indispensable de rendre inaccessibles aux passagers tous les outils pouvant être utilisés durant les travaux.

Afin de répondre aux exigences du chapitre 6 de ce document (Clauses spécifiques de sûreté aéroportuaires), une personne formée « badge rouge » pourrait être présente tout au long du chantier afin d'assurer l'encadrement des équipes dans les salles d'embarquement. La formation de 3h00 est d'environ 25€ en e-learning. Cette décision sera actée lors de la validation finale du planning d'exécution des travaux avec le candidat retenu.

L'organisation des travaux sera à indiquer dans le chapitre 3 « Organisation du chantier » du mémoire technique.

Particularités :

Les fauteuils des salles d'embarquement seront remplacés par des fauteuils avec des branchements électriques pour donner la possibilité aux passagers de recharger leur téléphone. Des réservations au sol seront à prévoir en accord avec le service infrastructure de l'aéroport et le fournisseur de sièges.

## 7. Garantie et service après-vente

Le candidat devra mentionner la durée de garantie des sols et préciser dans son offre si un service après-vente et disponible et joignable en cas de disfonctionnements constatés.

Informations à renseigner dans le chapitre 2 « Matériaux proposés » du mémoire technique.

## 8. Documentation technique

La documentation technique des sols (matière, entretien...) devra être fournit en Français.

## 9. Planning prévisionnel

Le candidat devra fournir un planning prévisionnel de travaux.

Les travaux auront lieu avec une continuité de service dans les salles d'embarquement. L'objectif étant de limiter l'utilisation optimale des salles d'embarquement. Elles pourront être en travaux mais sans passagers ou alors avec barriérage afin d'isoler la zone entre passagers et les travaux (risques sûreté).

Détails à prendre en compte dans l'occupation des salles par les passagers :

- Si les travaux sont organisés en journée avec présences de passagers, les passagers commenceront à être en salle d'embarquement 3h00 avant le départ du vol à destination d'Oran, 2h30 avant départ à destination de Marrakech et 2h00 avant départ pour les autres vols.
- Le chapiteau à la sortie des salles d'embarquement est conservé, il pourrait faciliter les travaux par salle dans leur ensemble.

Des travaux de nuit peuvent être envisagés ; faire apparaitre le surcoût dans le DPGF.

Les contraintes de l'entreprise doivent être exprimées dans le mémoire technique chapitre 4 « Conditions d'exécution de la mission ».

Le planning de travaux proposé sera évalué dans ce sens.

Nous proposons une rénovation des sols à compter du programme hiver, soit de la date de notification jusqu'au 26 mars 2027.

Un planning des vols prévisionnels connus à ce jour pour cette période est joint en annexe. La fréquence des vols par journées et semaines devrait correspondre à ceux indiqués jusqu'à la fin du mois de mars.